



CONFOLENS
Cité de Confluences

Concours de la plus belle vitrine de Noël 2023



REGLEMENT

Article 1 : Objectif du concours

Contribuer par des vitrines attractives à renforcer l'esprit de Noël et participer à l'embellissement de Confolens et à la dynamique commerciale des fêtes de fin d'année. Le concours est organisé par la Ville de Confolens.

Article 2 : Durée du concours

Les décors devront être en place durant la période allant du 04 décembre 2023 au 07 janvier 2024.

Article 3 : Condition de participation

Le concours est ouvert à tous les artisans, commerçants et les services de proximité de la commune.

Article 4 : Modalités de participation

Les candidats doivent s'inscrire en envoyant le bulletin de participation joint et une ou plusieurs photos de leur vitrine décorée par mail à communication@mairie-confolens.fr.

Cette inscription gratuite vaut engagement à participer au concours et acceptation sans réserve du présent règlement.

Les candidats prennent acte que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à exécuter le jeu concours. Elles ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées de la Ville de Confolens (service communication et membres du jury).

Les inscriptions seront closes le vendredi 03 décembre à minuit. Les vitrines devront être décorées impérativement pour le 04 décembre au plus tard.

Article 5 : Critères d'attribution

La décoration de la vitrine devra respecter la thématique de Noël et être visible de la rue.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Esthétisme et harmonie de l'ensemble,
- Créativité et originalité des décorations,
- Visibilité de la rue et animation de la voie publique,

- Mise en valeur des produits vendus

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera composé des personnalités suivantes :

- Trois élus de la ville,
- Un représentant du pôle animation – événementielle,
- Un représentant du pôle communication,
- Un représentant du pôle médiathèque.

La participation au concours est exclue pour les membres du jury.

Article 7 : Evaluation des vitrines

Les vitrines participantes feront l'objet d'une visite du jury au cours du mois de décembre.

Article 9 : Vote du public

Le public pourra voter pour les vitrines participantes en mettant des « J'aime » sur la page Facebook « Noël à Confolens ».

Article 9 : Désignation de la vitrine la plus féérique

A l'issue du concours, la vitrine la plus féérique sera récompensée en additionnant le vote du public et le vote du jury. Vote du public et vote du jury comptent chacun pour moitié dans le score final.

Article 10 : Prix

- Prix de la Vitrine la plus féérique au Naturel :
un séjour pour deux d'une valeur maximale de 300 euros.

Article 11 : Remise des prix

AR Prefecture

016-200054047-20231106-2023_11_06_16-DE

Reçu le 08/11/2023

Publié le 08/11/2023

Tous les participants seront conviés à la remise du prix du Jury dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

Article 12 : Communication

Les photos envoyées par les candidats à la Ville de Confolens pourront être transmises aux médias et intégrées dans les outils de communication de la Ville (site internet, page Facebook, etc.). De même la Ville de Confolens est autorisée à photographier et à filmer les commerces et services de proximité qui participent à ce concours, sans que cette autorisation donne droit à un avis ou une contrepartie.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs noms et prénoms, photos et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Article 13 : Dépôt et consultation du règlement

Le règlement est disponible pendant toute la durée du jeu au service Communication de la Ville de Confolens. Le règlement pourra être adressé gratuitement par email ou par courrier à toute personne en faisant la demande, auprès de M. le Maire.



CONFOLENS
Cité de Confluences

Concours de la plus vitrine de Noël

Bulletin d'inscription

Nom de la « boutique » :

Adresse de « la boutique » :

Téléphone :

Mail :

Je soussigné :

- Demande mon inscription pour le concours de la plus belle vitrine de Noël,
- Déclare accepter le règlement du concours et les décisions du jury.

Confolens, le

Signature et cachet de la « boutique » le cas échéant

A envoyer avant le 03 décembre à

communication@mairie-confolens.fr

avec une ou plusieurs photos de votre vitrine